



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 31 MARS 2022**

Date de convocation :  
24/03/2022

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux et le trente et un mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Carole PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, , Caroline MERLE, Damien OTON, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Nicole HERRISSON, Vanessa DENAYRE, Georges LLOBET, Daniel RENOULLEAU, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT, (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Danielle POUDADE (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absentes : Jade SAVOYE

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/27 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION ETAT DANS LE CADRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – DSIL. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE. DERNIERE TRANCHE**

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'étude réalisée par l'Agence Rossignol, qui dresse un état des lieux de l'éclairage public de la Commune et un programme de rénovation.

Le Maire rappelle également les deux tranches déjà réalisées :

- Une première tranche de rénovation, dans le centre ancien de la Commune (tranches 1 à 3) en 2012.
- Une seconde tranche, financée par le FSIPL 2016 à 80 %, qui a permis le remplacement de 441 lampadaires parmi les points hiérarchisés dans les classes les plus vétustes.

Par la présente, il s'agit de terminer la rénovation de l'éclairage public, d'une part pour remplacer tous les points lumineux encore équipés de lampes, plus commercialisées désormais, et un passage intégral au LED, mais aussi de faire des économies d'énergie avec une installation bien moins énergivores.

Le présent projet propose donc le remplacement des derniers 650 lampadaires sans LED. L'enveloppe financière relative à l'aménagement précité est de **303 169 € HT**. Il est envisageable de demander un concours de l'Etat (DSIL), le programme permettant d'économiser 276 150 kWh/an, ce qui représente un coût de 12 620 € / an. Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

**La subvention permet de passer d'un retour sur investissement de 24 ans (non rentable puisque durée de vie de 15 ans) à 4,8 ans.**

***Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*

**APPROUVE** la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la rénovation de l'éclairage public, pour un coût de **303 169 € HT**.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

DSIL	80 %	242 535,20 €
Autofinancement	20 %	60 633,80 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN  
SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 31 mars 2022

Le Maire

William BURGHOFFER

